



Vous proposent une conférence sur :



# Actualité du droit des sociétés

Animée par :

**Bruno DONDERO,**  
*Professeur agrégé des universités*

**Jack DEMAISON,**  
*Avocat-associé SIMON ASSOCIÉS*  
*Auteur des Formulaires LAMY Droit des sociétés commerciales*

**Luc ATHLAN,**  
*Responsable du département droit des sociétés, France télécom – Orange*  
*Vice-Président de l'AFJE*

- 1) Analyse des dernières réformes législatives et des évolutions jurisprudentielles les plus importantes (statuts, pactes, conventions réglementées, statut des dirigeants, décisions des associés, responsabilités civile et pénale, etc.)
- 2) Délibération annuelle du Conseil d'administration sur la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- 3) Modifications apportées par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit.
- 4) Cumul des mandats sociaux : quel cadre privilégier ?
- 5) La pratique de la SAS sans Commissaire aux comptes.
- 6) Les sociétés d'avocats: le point sur les dernières évolutions.

**L'auditorium** - Maison du Barreau 2/4, rue de Harlay 75001 PARIS



**Le jeudi 15 décembre 2011**  
**de 9h00 à 12h00**



3 heures validées pour  
la formation continue  
obligatoire des avocats

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la Formation Continue

e-mail : [ifc@efb.fr](mailto:ifc@efb.fr) ou par fax 01.43.43.48.10

site internet : <http://www.efb.fr/formation-continue/>

Vous proposent une conférence sur :



# Actualité du droit des sociétés

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION OBLIGATOIRE

A nous adresser par mail [ifc@efb.fr](mailto:ifc@efb.fr) ou par fax 01.43.43.48.10

NOM		PRENOM	
NOM DU CABINET		N° TOQUE	
		N°CNBF	
ADRESSE			
EMAIL		TELEPHONE	
TEL. PORTABLE		FAX	
Le 15 décembre 2011	Avocats inscrits	FC1119	GRATUIT
Le 15 décembre 2011	Autres	FC1119	GRATUIT

Une confirmation d'inscription sera adressée aux avocats dans les 8 jours par email, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre adresse email.

ATTENTION ! Il est indispensable de nous indiquer votre N° TOQUE et votre N° CNBF

LES INSCRIPTIONS NE SERONT PRISES EN COMPTE QU'A RECEPTION  
DE L'ATTESTATION URSSAF 2010 DE VERSEMENT AU TITRE DE LA FORMATION

**Votre avis nous intéresse : Merci de nous renvoyer la fiche d'évaluation que vous recevrez par mail à l'issue de la formation, conformément à la certification ISO 9001.**

**CREDIT D'IMPOT** : «Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 8,86€ par heure de formation payée et réalisée. Pour en bénéficier vous devez remplir une déclaration 2079-FCE-SD mise à votre disposition par l'administration des impôts ([www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)) à déposer en même temps que votre déclaration de revenu».

**POUR TOUTE ANNULATION, PREVENIR PAR ECRIT 48 HEURES AVANT LA DATE DE LA FORMATION.**